



## Audience Rectrice 16 septembre 2021 – Intervention de Fabrice GROSSET sur le sujet AESH

Beaucoup de points ont déjà été abordés lors du groupe de travail sur l'école inclusive et lors de la CCPA. Nous souhaitons tout de même porter à votre connaissance quelques dysfonctionnements qui sont assez récurrents concernant la gestion humaine des AESH par les PIAL et également vous faire quelques propositions qui, selon nous, amélioreront les conditions de travail des AESH.

Comme toutes les années, et ce dans beaucoup de PIAL nous regrettons que **la rentrée ne soit pas préparée avant le départ en vacances de Juillet**. En effet, nous regrettons que les affectations soient envoyées très tardivement, dans le pire des cas les AESH reçoivent leur affectation la semaine de la rentrée. Beaucoup ont dû faire leur prérentrée dans une école ou un établissement, ont été présentés à l'équipe éducative et avaient déjà commencé à travailler avec leurs élèves, **pour ensuite être réaffectés brutalement dans un autre établissement, quelques jours après**.

Nous dénonçons également **les changements intempestifs d'emplois du temps et d'affectations**. Très souvent ils se font sans délai de prévenance, et sans prendre en compte ni les contraintes personnelles de l'agent ni leurs compétences professionnelles. Nous comprenons que dans certains cas ces changements sont liés à l'évolution des besoins des élèves, mais étant dans une école de la confiance et de la bienveillance, nous demandons qu'un délai de **prévenance de 8 jours soit mis en place avant tout changement**. Il est demandé également aux AESH d'accompagner des élèves qui ne sont pas notifiés, dans certaines situations le temps notifié par la MDPH et la nature de l'accompagnement (individualisé et mutualisé) ne sont pas respectés.

Certaines fois le **temps de récréation est déduit du temps de travail de l'AESH**.

Il leur est également demandé lors des **périodes d'exams d'en assurer la surveillance**. Or nous savons qu'ils ou elles peuvent assurer l'accompagnement de leurs élèves aux examens mais pas de la surveillance.

La question de la **pause méridienne dans le 1D** a été exposée lors du groupe de travail sur l'école inclusive. Il nous a été expliqué que le rectorat est en discussion avec les communes afin d'établir des conventions nécessaires afin que les AESH puissent effectuer leurs missions sur ce temps. A notre connaissance, actuellement il y a une exception pour l'accompagnement sur le temps de restauration dès lors que la notification précise l'item « aide aux gestes de la vie quotidienne » en dehors de ce temps, une convention est nécessaire pour que les AESH puissent intervenir. Or, aucune convention n'est signée entre les collectivités et le rectorat. Dans certains PIAL les AESH sont amenés à assurer l'accompagnement de ces élèves sur ce temps méridien. Dans d'autres PIAL, les pilotes n'autorisent pas les AESH à intervenir. Quelle est la position du rectorat sur ce sujet ?

Au regard tous ces **dysfonctionnements constatés**, nous nous posons la question suivante : comment se fait-il qu'il y ait de telle différences de gestion humaines d'un PIAL à l'autre alors qu'il y a un guide de ressources humaines à leur disposition ?

Pour finir, il nous a été annoncé lors des dernières réunions qu'une lettre de cadrage concernant la possibilité pour les AESH de demander à **mobiliser les heures de fractionnement** va être envoyée aux PIAL. Nous demandons que tous les

éléments que nous venons de citer soient intégrés à cette lettre de cadrage afin de rappeler, le cadre et surtout les limites d'intervention des AESH, aux pilotes de PIAL, coordonnateurs, directeurs et aux AESH eux-mêmes afin que **tous aient le même niveau d'information.**

Pour le Sgen-CFDT Réunion, l'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance de ce métier doit passer par une meilleure gestion par les PIAL, la feuille de route RH envoyée par vous Mme la Rectrice doit être appliquée à la gestion humaine des AESH : il est temps de **Reconnaître** la professionnalisation des AESH, **Protéger** ces personnels, **Coopérer** avec tous les acteurs de l'école inclusive et **s'Ouvrir** à une organisation différente et à une meilleure communication, afin d'améliorer les conditions de travail de ces personnels essentiels à l'école inclusive.

## **Compte-rendu :**

Fabrice Grosset prend la parole pour les AESH : le Sgen-CFDT Réunion propose des solutions afin d'améliorer les conditions de travail :

- **Une organisation en amont de la rentrée, afin que tous aient leur affectation avant le départ en vacances**
- **Arrêt des changements d'EDT et d'affectation sans délai de prévenance (8 jours)**
- **Une gestion des PIALS s'appuyant sur les textes officiels, et commune à tous les PIALS.**
- **Problématique de la gestion du temps de récréation et de la surveillance d'examens par les AESH**
- **Prise en charge de la pause méridienne, qui est responsable, collectivités ou Rectorat ?**
- **Demande qu'une communication soit faite, envoyée aux différents acteurs, y compris aux AESH, pour que tous aient un accès identique à l'information**

Réponse de la Rectrice : **Une note de cadrage prenant en compte les demandes légitimes du SGEN-CFDT sera envoyée à tous.**

Délais de 8 jours pour les EDT : difficile à mettre en place, car l'Education nationale n'est pas le seul acteur (notifications du Département). L'objectif est que les AESH est un statut amélioré, et qu'un maximum d'élèves soient accompagnés.

**La pause méridienne : c'est de la compétence des Collectivités Territoriales.** Il faut un peu de temps pour la concertation et que cela se mette en place.

Le SGEN remercie La Rectrice d'avoir accéder à **notre demande d'utilisation des jours de fractionnement (14 heures pour un contrat à 100%) et de prioriser l'augmentation des quotités AESH pour compléter les contrats.**

La volonté de la rectrice est de travailler avec les AESH, pour que les points sont étudiés en concertation, en GT. Pour elle, il faut travailler globalement : l'inclusion : formation prof - travailler avec les parents - travailler les notifications.